

Conseillers en exercice : 26
Présents : 21
Pouvoirs : 3

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 014-211407127-20230926-2023044-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/2023**

Référence de la délibération : 04-CM-2023-04

Date de convocation du CM : 20/09/2023

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 26/09/2023**

04-CM-2023-044 – Décision modificative n°2 (Indemnités assurance suite sinistre)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis émis par la commission finances, personnel et administration générale du 14 septembre 2023,

Considérant le remboursement par l'assurance du sinistre survenu au gymnase André Renault, à hauteur de 15 850 €,

Considérant les travaux de remise en état,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : décide de passer la décision modificative comme suit :

Fonctionnement dépenses :

- article 60632 : + 1 879,00 €

- article 615221 : + 13 971,00 €

Fonctionnement recettes :

- article 7788 : + 15 850,00 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian Le Bas



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité le.

Le présent acte faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.